

Questions au Feuilleton

| Année | Navire | Type | Versé à | Propriétaires |
|-------|-------------------|------|----------------------------------|--|
| 1970 | Sir John Crosby | 2 | Chimo Shipping Ltd. \$ 40,000 | Chimo, Montréal |
| 1974 | Maurice Desgagnes | 2 | Shipping Ltd. \$ 251,950 | Les Armateurs du Saint-Laurent Inc., Québec |
| 1974 | Maurice Desgagnes | 2 | Shipping Ltd. \$ 42,000 | Les Armateurs du Saint-Laurent Inc., Québec |
| 1974 | Maurice Desgagnes | 2 | Shipping Ltd. \$ 685,014 | Les Armateurs du Saint-Laurent Inc., Québec |
| 1975 | Kakawi | 1 | Shipping Ltd. \$ 418,739.49 | Transpolaire Ltée Montréal |
| | | | \$1,437,754.06 | |

Type

- 1) Navire pour marchandises sèches destiné au commerce extérieur.
- 2) Navires (au long cours) pour marchandises sèches destinés au commerce local énumérés sur la liste des éléments de la flotte de la marine marchande du Canada, datée du 31 décembre 1974 et émise par la Commission canadienne des transports.

LA CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE—LA POLITIQUE RELATIVE AU TRANSPORT MARITIME

Question n° 2183—M. Forrestall:

1. La Corporation commerciale canadienne a-t-elle pour politique de recourir à une formule d'appel d'offres pour choisir une compagnie maritime quand elle fait du commerce international et, a) dans l'affirmative, quelle méthode utilise-t-elle, b) dans la négative, pourquoi?

2. Quel est le nombre de sociétés figurant actuellement sur la liste d'appel d'offres, exploitant des navires immatriculés au Canada et à équipage canadien, dont la Corporation retiendra éventuellement les services?

3. Les méthodes d'appel d'offres tiennent-elles compte de quelque façon que ce soit d'une exigence concernant l'usage de navires immatriculés au Canada et à équipage canadien de préférence à des navires étrangers à équipage étranger et, a) dans l'affirmative, quelle est-elle, b) dans la négative, pourquoi?

4. Les politiques ont-elles toutes reçu l'approbation du ministre responsable de la Corporation?

5. Ces politiques ont-elles toutes reçu l'approbation du ministre des Transports et, dans la négative, lesquelles ne l'ont pas reçues?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): En ce qui concerne le ministère des Approvisionnements et Services et la Corporation commerciale canadienne: 1. Oui. a) Chaque fois que la chose est possible, la Corporation commerciale canadienne a pour politique de recourir aux appels d'offres lorsqu'elle désire faire du commerce international. Elle demande à toutes les entreprises intéressées qui figurent sur notre liste de fournisseurs de présenter des soumissions à la section du Dépouillement des soumissions du ministère des Approvisionnements et Services. On précise une date de clôture et un délai d'acceptation. b) Sans objet.

2. Messabec Limited Shipping Limited.

NOTA: La liste des éléments de la flotte de la marine marchande du Canada, émise par la Commission canadienne des transports, indique, au 31 décembre 1974, deux compagnies supplémentaires, mais aucune d'entre elles n'a demandé de figurer sur notre liste de fournisseurs.

3. Non. a) Sans objet. b) Les conditions de soumission stipulent que les contrats seront négociés par des commissionnaires expéditeurs canadiens reconnus, des courtiers, des transitaires (ou des expéditeurs canadiens faisant fonction). Pour être considéré comme canadien, un agent ou un transitaire doit s'être constitué en corporation et (ou) être immatriculé au Canada et être administré ou exploité au Canada. On n'y mentionne pas précisément les navires immatriculés au Canada à cause du petit nombre de navires arborant le drapeau canadien, de leur rayon

d'action limité, et parce qu'ils n'ont pas la capacité de transporter une grande partie des cargaisons demandées. On leur donne cependant toutes les occasions de soumissionner les besoins pour lesquels ils ont manifesté la capacité et le désir de fournir des services.

4. Oui.

5. La politique du gouvernement est énoncée au hansard du 1^{er} mai 1974, page 1921, dans la réponse à la question n° 1961 donnée par le secrétaire parlementaire du ministre des Transports, qui déclare notamment que le Canada a adopté comme politique générale d'utiliser, pour tout le transport international, les normes les plus économiques. Cette politique fait l'objet d'une étude constante et peut être modifiée en cas de nouvelles circonstances économiques ou nationales.

LA VISITE AU CANADA DU DÉPUTÉ DU PARLEMENT BRITANNIQUE, M. WILLIAM HAMILTON

Question n° 2219—M. Schumacher:

1. M. William Hamilton, député du Parlement britannique, a-t-il visité le Canada cette année, suite à une invitation de la Société Radio-Canada et, dans l'affirmative, a) quel était le but de cette visite, b) qui a proposé cette invitation?

2. A-t-on accordé certaines compensations financières à M. Hamilton, a) des honoraires, b) des frais de déplacement, c) des frais de logement, d) une indemnité journalière de subsistance et, dans l'affirmative, quel montant a été accordé dans chaque cas?

3. Combien de temps a duré cette visite et quelles ont été les villes visitées?

4. Combien d'interviews M. Hamilton a-t-il accordées a) à la télévision, b) à la radio, c) aux journaux, d) aux revues et qui a mené chacune de ces entrevues?

5. Quels sujets ont été abordés lors de chacun de ces entretiens et, à chaque occasion, qui les avait choisis?

6. M. Hamilton a-t-il reçu des compensations financières d'un organisme gouvernemental autre que Radio-Canada et, dans l'affirmative, a) quelle était la nature de ces compensations, b) qui les a accordées, c) quel en était le montant dans chaque cas?

7. M. Hamilton était-il accompagné lors de sa visite au Canada et, dans l'affirmative, par qui?

8. Des compensations financières ont-elles été accordées aux personnes qui accompagnaient M. Hamilton et, dans l'affirmative, a) à qui l'ont-elles été, b) quelle en était la nature, c) qui les a accordées, d) quel en était le montant dans chaque cas?

9. M. Hamilton a-t-il été invité à revenir au Canada et, dans l'affirmative, a) quand, b) par qui, c) pourquoi?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): La Société Radio-Canada, le cabinet du premier ministre et le